

**Désaccord sur l'attitude gouvernementale de laisser tomber sa  
créance de 16,5M\$ dans DAVIE pour faciliter la venue d'un  
nouvel acquéreur**  
**(Voir l'article de Michel Hébert du Journal de Québec plus bas).**

- Mauvaise attitude du gouvernement. Cela équivaut à subventionner DAVIE d'une somme de 16,5M\$ cautionnant ainsi une mauvaise gestion passée.
  - DAVIE n'a pas besoin d'être subventionné pour se développer. À ce stade-ci, DAVIE a besoin d'accompagnateurs minoritaires (les gouvernements fédéral et/ou provincial), plus un acquéreur majoritaire (un ou groupe d'acquéreurs privés qui prendraient le contrôle de son développement bien supportés par un ou des actionnaires minoritaires comme un gouvernement (ex. : Investissement Québec ou la SGF (laissons la vieille histoire de côté))).
  - L'actionnaire minoritaire (gouvernement(s) serait (seraient) payé(s) plus tard lorsqu'il y aura des profits en vendant ses actions (... au prix du marché, comme c'est la règle dans le monde des affaires).
  - Si l'actionnaire minoritaire pouvait être un gouvernement, il serait l'accompagnateur idéal actuellement pour sa relance, ne serait-ce que :
    - pour faciliter l'accès à DAVIE aux programmes gouvernementaux disponibles à toutes les entreprises (comme dans l'aéronautique par exemple)
    - et surtout pour l'aider à mettre en place à DAVIE un important programme de Recherche-Développement propre à l'INDUSTRIE LOURDE, le principal «manque» dans la gestion à long terme de DAVIE depuis 20 ans.
- C'en serait fini de l'attitude de nouveaux dirigeants à la DAVIE de toujours attendre après les commandes de bateaux par les gouvernements pour survivre!
- **VOIR VENIR** : voilà ce qui devrait être le nouveau leitmotiv pour les futurs acquéreurs de DAVIE. DAVIE doit devenir beaucoup plus qu'un gros garage de réparation pour navires!

CONCLUSION de cette saga :

***IL FAUT QUE LES GOUVERNEMENTS CESSENT D'AVOIR CETTE  
ATTITUDE NOURRIE DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES (ÇA  
REMONTE MÊME JUSQU'À 1995), À SAVOIR :***

***CESSER DE DONNER L'IMPRESSION QU'ON VEUT SE  
DÉBARRASSER DE DAVIE À N'IMPORTE QUEL PRIX.***

Ronald Carré, 11 février 2006.

DAVIE

## Québec perdra 16,5 M\$ dans la liquidation

Michel  
Hébert

mhebert@journaldequebec.com

**Comme l'avaient prévu les fonctionnaires du Trésor, le dernier chapitre de la faillite du chantier Davie coûtera beaucoup plus cher que prévu: 16,5 millions plutôt que les cinq millions anticipés par le gouvernement du Parti québécois lors du financement du contrat de Torch Offshore en 2002.**

La liquidation du chantier entreprise par le syndic Thibault Van Houtte enlèvera à Investissement Québec tout espoir de récupérer les 16,5 millions dus par Torch Offshore depuis la livraison du navire Midnight Express, en 2004. «Nous préférons la relance du chantier, c'est évident», dit-on maintenant au bureau du ministre du Développement économique et régional, Claude Béchard.

### Créanciers

Sur ordre du gouvernement Landry, Investissement Québec avait accordé à l'entreprise de Louisiane un cautionnement d'exécution de 60 millions et une marge de crédit de 20 millions pour que son navire soit renvoyé à Lévis. Ottawa a allongé 30 millions. Selon un rapport confidentiel du Conseil du trésor, le Québec ne devait pas participer à cette aventure à cause de la présence «judiciaire» de Samir Financial et du fait qu'il n'y avait «aucune mise de fonds privées» dans ce projet.

Alors ministre des Finances, Pauline Marois croyait qu'Investissement Québec ne perdrait pas plus de cinq millions et avait débloqué les sommes voulues par les Américains. Depuis ce temps, Torch Offshore a aussi fait faillite et Investissement Québec n'a récupéré que 4,5 millions des 20 millions dépensés sur sa marge de cré-

dit par Davie Maritime, entreprise créée pour satisfaire Torch Offshore et dissoute depuis.

Samir Financial, firme de la banlieue de Chicago, était alors et reste encore le seul véritable propriétaire du chantier depuis que Joe Eiger le lui a cédé contre un prêt personnel de 5 millions US, peu de temps avant l'étrange faillite de 2001.

### Denise Verreault

Si le chantier est démantelé plutôt que racheté par Denise Verreault ou un autre acheteur, le gouvernement perdra assurément 16,5 millions, nous a confirmé Investissement Québec et le syndic, hier. Seul Samir Financial sera le premier créancier à rembourser et «zéro cent» ira à Investissement Québec. Pour le gouvernement, la vente serait moins coûteuse.

«Nous ne privilégierons pas un promoteur plutôt qu'un autre, mais nous serons souple en regard des sommes à rembourser advenant qu'il y ait un acheteur sérieux», dit-on au bureau du ministre Béchard.

Outre Denise Verreault, un autre groupe serait «dans le décor» depuis quelques jours, mais aucune offre sérieuse d'achat n'a été soumise au syndic. Quant aux Hindous, basés à Mont-Tremblant, ils n'auraient pas encore donné suite à leurs dires.



Photo Denis GARIBY

**À moins d'un revirement, le chantier Davie sera liquidé d'ici la fin de mars.**